

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEI Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ELECTION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DE LA CCPS**

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués dans les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats intercommunaux et les commissions.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou

représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée, (*1 abstention pour la CAO et la CDSP*),

Sont désignés dans chaque syndicat intercommunal, à l'unanimité des membres les conseillers suivants:

- **Commission d'appel d'offres (CAO) et Commission de délégation de service public (CDSP) : le président ou son représentant et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.**

Président : Louis CHAMBON

Titulaires :	Suppléants :
Laurent DELSOL	André DUJOLS
Patrice FALIES	Arnaud BONY
Nadine ANTIGNAC	Étienne BIDEL
Jean-Noël PARRA	Régine BREUIL
Pascal ESCURE	Michèle CHASTAN

1 abstention

- **SPPGDMS - Syndicat Ordures Ménagères Mauriac - Salers (5 T, 5 S):**

Titulaires :	Suppléants :
Louis CHAMBON	Nadine ANTIGNAC
Jean-Christian BERGER	Pascal TERRAIL
Patrice FALIES	Jean-Pierre CINQUALBRES
Françoise VIDAL	Guy RIFFAUD
Pierre LAFON	Étienne BIDEL

- **SCOT Haut Cantal Dordogne (schéma de cohérence territoriale) : 7 membres**

Michèle CHASTAN	Jean-Pierre CINQUALBRES	Patrice FALIES	Pascal ESCURE
Louis CHAMBON	Rémi BESSON	André DUJOLS	

- **Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (1T, 1S):**

Titulaire : Delphine LESCURE	Suppléant : Jean-François OLS
------------------------------	-------------------------------

- **Syndicat Cantal Attractivité (1T, 1S):**

Titulaire : Louis CHAMBON	Suppléant : Yveline MARONNE
---------------------------	-----------------------------

- **GAL (groupe d'action locale) – LEADER (1T, 1S):**

Titulaire : Bernard ANDRIEU	Suppléant : Jean-Christian BERGER
-----------------------------	-----------------------------------

- **Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) (1T, 1S):**

Titulaire : Michèle CHASTAN	Suppléant : Jean-Noël PARRA
-----------------------------	-----------------------------

- **Office de Tourisme (10 T, 10 S):**

Titulaires :	Suppléants :
Bernard ANDRIEU	Rémi BESSON
Delphine LESCURE	Séverine HERLUISON
Stéphanie SALIES	Guillaume LOUVRADOUX
Éric LAFON	Jean-Noël PARRA
Nadine ANTIGNAC	Jean-François OLS
Guy RIFFAUD	Bernard VEYSSIERE
Régine BREUIL	Arnaud BONY
Véronique POUGET	Jean-Christian BERGER
Louis CHAMBON	Patrice FALIES
Pascal ESCURE	Jérôme MERCIER

**GEMAPI:**

- **Epage : (1T) :** Jean-Christian BERGER
- **Auze-sumène : (4 T, 4 S)**

Titulaires :	Suppléants :
Bruno FILIOL	Louis CHAMBON
Éric LAFON	Jean-Christian BERGER
Jean-Noël PARRA	Régine BREUIL
Arnaud BONY	Séverine HERLUISON

- **Entente de la Maronne: (2 T, 2 S):**

Titulaires :	Suppléants :
Louis CHAMBON	Séverine HERLUISON
Jean-Noël PARRA	Nadine ANTIGNAC

- **Marché au Cadran de Mauriac (1T, 1S):**

Titulaire : Séverine HERLUISON	Suppléant : Louis CHAMBON
--------------------------------	---------------------------

- **Établissement Public Foncier SMAF (3 T, 3 S):**

Titulaires :	Suppléants :
Françoise FOURNIVAL	Françoise VIDAL
Jean-Pierre CINQUALBRES	Gisèle COUDERC
Nadine ANTIGNAC	Pascal TERRAIL

- **Commission Intercommunale Impôts Directs : elle est composée de onze membres : 10 commissaires ainsi que le président de l'EPCI ou un vice-président délégué.**

Président délégué : Louis CHAMBON

Commissaires :
Véronique POUGET
Patrice FALIES
Michèle CHASTAN
André DUJOLS
Régine BREUIL
Françoise VIDAL
Arnaud BONY
Bernard ANDRIEU
Nadine ANTIGNAC
Jean-Pierre CINQUALBRES

- **École de musique du Nord Cantal (2):**

1/ Louis CHAMBON	2/ Bernard ANDRIEU
------------------	--------------------

- **CNAS (1élu, 1agent):**

Élu : Louis CHAMBON	Agent : VIDAL Anaïs
---------------------	---------------------

- **Référent Transport Scolaire auprès de la région (1élu, 1agent):**

Élu : André DUJOLS	Agent : RIGALL Cécile
--------------------	-----------------------

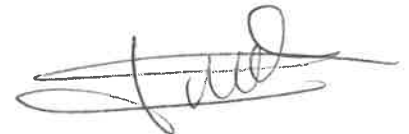
- **Collège RAYMOND CORTAT Pleaux (1) : Grégory HUZJAK**
- **Collège HENRI MONDOR St Cernin (1) : André DUJOLS**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-12 et L. 5211-9 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° DECC\_2025\_108 du 6 mai 2025 approuvant les statuts de la Communauté de communes du Pays de Salers ;

Vu la délibération n° DECC\_2026\_027 du 13 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Considérant que l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au conseil communautaire de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte financier unique ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter la gestion courante de la Communauté de communes, de confier au Président certaines délégations pour la durée de son mandat ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

### **Article 1 – Objet de la délégation**

Le Président reçoit, pour la durée de son mandat, délégation du conseil communautaire pour exercer les attributions énumérées ci-après, dans les limites fixées par la présente délibération.

Les décisions prises dans ce cadre feront l'objet d'une information régulière du conseil communautaire, dans les conditions prévues à l'article 7 de la présente délibération.

### **Article 2 – Commande publique**

#### **2.1 Marchés de fournitures et de services**

Le Président est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, la notification, l'exécution et le règlement des marchés publics de fournitures et de services dont le montant estimé est inférieur à 60 000 € HT, dans la limite des crédits inscrits au budget.

#### **2.2 Devis et bons de commande**

Le Président est autorisé à signer les devis et bons de commande nécessaires au fonctionnement courant des services, dans la limite des crédits inscrits au budget et de 60 000 € HT.

Toute opération dont le montant estimé est supérieur aux seuils fixés par la présente délibération demeure de la compétence du conseil communautaire.

### 2.3 Marchés de travaux

Le Président est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, la notification, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux dont le montant estimé est inférieur à 100 000 € HT, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Cette délégation s'applique également aux lots d'un marché public lorsque leur montant est inférieur à 100 000 € HT, sous réserve que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de l'ensemble des lots.

### 2.4 Principes de gestion

Dans le cadre de ces consultations, le Président veille à :

- choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin ;
- assurer le bon usage des deniers publics ;
- respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;
- garantir la traçabilité administrative des démarches engagées.

### 2.5 Avenants

Le Président est autorisé à signer les avenants n'entraînant pas une augmentation supérieure à 10 % du montant initial du marché, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget.

## Article 3 – Finances

Le Président est autorisé à :

- accepter les indemnités de sinistre versées à la Communauté de communes ;
- renégocier les emprunts en cours ;
- solliciter, déposer et signer les demandes de subventions afférentes aux opérations préalablement approuvées par le conseil communautaire ;
- créer, modifier ou supprimer les régies de recettes et les régies d'avances nécessaires au fonctionnement des services ;
- signer tout document nécessaire à l'exécution des décisions budgétaires votées par le conseil communautaire.

Sont expressément exclus de la présente délégation :

- la souscription de tout emprunt ;
- l'ouverture de toute ligne de trésorerie ;
- tout autre engagement bancaire assimilé.

En conséquence, toute décision relative à ces matières devra faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire.

#### **Article 4 – Ressources humaines**

Le Président est autorisé, dans la limite des emplois créés par le conseil communautaire et des crédits inscrits au budget, à :

- recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- recruter des agents contractuels de remplacement en cas d'absence temporaire d'agents ;
- procéder au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement des services communautaires, notamment dans le secteur enfance-jeunesse ;
- signer les contrats, arrêtés, conventions et documents afférents à ces recrutements ;
- signer les conventions relatives à la médecine préventive, à la formation, à l'action sociale, à la paie, aux assurances statutaires et aux prestations de gestion des ressources humaines.

Toute création, suppression ou modification d'emploi permanent demeure de la compétence du conseil communautaire.

#### **Article 5 – Actions en justice et assurances**

Le Président est autorisé à :

- intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, dans les litiges relevant de la gestion courante ;
- prendre toute mesure conservatoire ou urgente nécessaire à la préservation des intérêts de la Communauté de communes ;
- signer les actes et conventions relatifs aux assurances ;
- désigner, dans la limite de 5 000 € HT par dossier, les avocats, huissiers, experts ou tout autre auxiliaire de justice nécessaire au traitement d'un dossier.

#### **Article 6 – Conventions courantes et occupation du patrimoine**

Le Président est autorisé à signer les conventions techniques, administratives ou partenariales relevant de la gestion courante des services et dont l'incidence financière est inférieure à 5 000 € HT.

Le Président est également autorisé à :

- signer les conventions et avenants d'occupation temporaire ou précaire du domaine public d'une durée inférieure à douze mois ;
- conclure les locations de biens mobiliers ou immobiliers pour une durée n'excédant pas trois ans.

Les acquisitions et cessions immobilières, les baux de longue durée ainsi que les engagements structurants demeurent de la compétence du conseil communautaire.

### **Article 7 – Information du conseil communautaire**

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte, à chaque réunion du conseil communautaire, des décisions prises dans le cadre des présentes délégations.

Un relevé des décisions sera joint à la note préparatoire adressée aux conseillers communautaires.

### **Article 8 – Durée**

Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat du Président, sauf retrait, modification ou abrogation par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

### **Article 9 – Exécution**

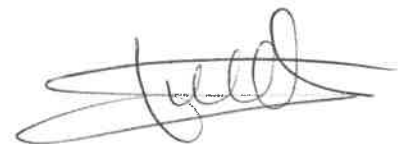
Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISSON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTSCHEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier

Le Moulin des 13 Vents – Saint Martin Cantalès

Le Président indique que M. Hess a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique. Cette entreprise a déjà fait l'objet d'aides au printemps dernier d'un montant prévisionnel de 1 069,60 € pour l'acquisition d'une machine sous vide et d'un caisson réfrigéré, puis à l'automne 2025 d'un montant prévisionnel de 162.00 € pour la réalisation de travaux d'extension du réseau basse tension.

Comme le règlement économique le permet, il peut déposer d'autres demandes s'il n'a pas atteint le plafond de la subvention fixé à 5000 € dans un délai de 3 ans à compter du dépôt de la 1<sup>ère</sup> demande.

Le nouveau dossier présenté concerne des travaux de réalisation d'un captage d'eau.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 8 949.72 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 894.97 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

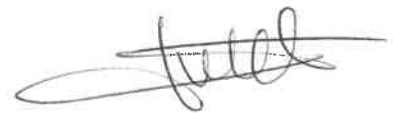
- valide un soutien économique pour le Moulin des 13 Vents d'un montant prévisionnel de 894.97 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISSON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

Mon jardin se crée, M. Guillaume Mongil – Saint Cernin

Le Président indique que M. Mongil a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition d'une débroussailleuse autoportée dans le cadre du développement de son entreprise d'espaces verts sur la commune de Saint-Cernin.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 13 000.00 € HT

Taux d'aide : 8%

Montant de l'aide estimée : 1 027.35 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Guillaume Mongil d'un montant prévisionnel de 1 027.35 €

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_035-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

Crêperie La Chaumière, Mme Valérie Pebrel – Anglards de Salers

Le Président indique que Mme Pebrel a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour la réalisation de travaux de rénovation et l'acquisition de matériel de cuisine dans le cadre de la création de son entreprise de restauration sur la commune d'Anglards de Salers.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 27 811.72 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 2 781.17 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_036-DE  
A G E D I

- valide un soutien économique pour Mme Valérie Pebrel d'un montant prévisionnel de 2 781.17 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle; Monsieur MERCIER Jérôme; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELE Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

L'Imprévu, M. Quentin Mestre – Pleaux

Le Président indique que ce dossier a déjà fait l'objet d'une validation lors du Conseil Communautaire du 07 juillet 2025 (DECC\_2025\_141). Pour rappel, il s'agit d'une demande de soutien économique pour l'acquisition de mobilier et matériel de cuisine dans le cadre de la création de son entreprise de restauration sur la commune de Pleaux. Depuis, M. Mestre a obtenu un cofinancement du programme Leader qui modifie le plan de financement prévisionnel.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 51 818.46 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 5 000.00 € (plafond)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Quentin Mestre d'un montant prévisionnel de 5 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

2L Terrassement Cantal, M. Loïc Larade – St Chamant

Le Président indique que M. Larade a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition d'une mini-pelle dans le cadre de la création de son entreprise de travaux publics sur la commune de Saint Chamant.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 41 900.00 € HT

Taux d'aide : 8%

Montant de l'aide estimée : 3 352.00 €

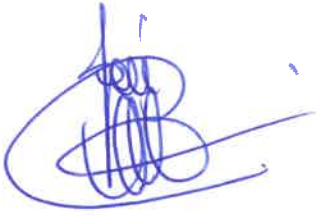
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Loïc Larade d'un montant prévisionnel de 3 352.00 €

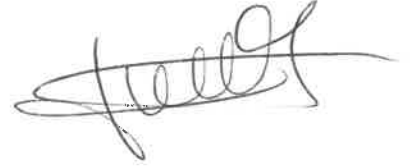
Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_038-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

2L Terrassement Cantal, M. Loïc Larade – St Chamant

Le Président indique que M. Larade a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition d'une mini-pelle dans le cadre de la création de son entreprise de travaux publics sur la commune de Saint Chamant.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 41 900.00 € HT

Taux d'aide : 8%

Montant de l'aide estimée : 3 352.00 €

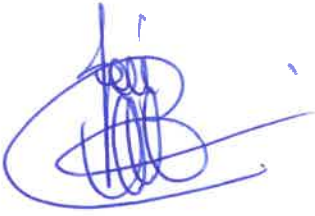
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Loïc Larade d'un montant prévisionnel de 3 352.00 €

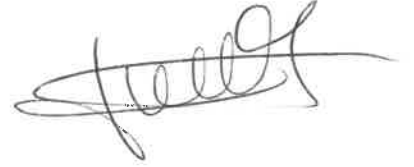
Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_039-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTSCHEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

Auberge du Fau, M. Pascal Favier – Le Fau

Le Président indique que M. Favier a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition de mobilier et de matériel de cuisine dans le cadre de la création de son entreprise de restauration sur la commune du Fau.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 11 680.52 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 1168.05 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour M. Pascal Favier d'un montant prévisionnel de 1168.05 €

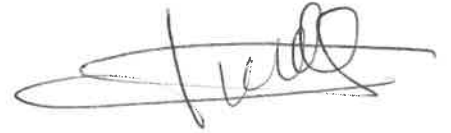
Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_040-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTSCHEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien aux activités économiques - validation de dossier**

La Chariotte à Yoyo, Mme Sandrine Anglade – Freix Anglards

Le Président indique que Mme Anglade a transmis à la Communauté de communes du Pays de Salers une demande de soutien économique pour l'acquisition de matériel de cuisine dans le cadre de la création de son entreprise de restauration ambulante sur la commune de Freix Anglards.

TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 6 977.79 € HT

Taux d'aide : 10%

Montant de l'aide estimée : 697.78 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide un soutien économique pour Mme Sandrine Anglade d'un montant prévisionnel de 697.78 €

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_041-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTSCHEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**ISOTONER : Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société GETUDE**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° DECC\_2025\_056 du 14 avril 2025 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société GETUDE pour un montant de 48 600,00 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 2,70 % appliqué à une estimation initiale des travaux de 1 800 000,00 € HT ;

Considérant que le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) prévoit la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre lors de la validation de la phase Avant-Projet (AVP) ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux, arrêté au stade de l'AVP, s'élève désormais à 2 444 000.00 € HT;

Considérant que cette évolution entraîne une réévaluation du forfait de rémunération du maître d'œuvre, porté à 65 988,00 € HT ;

Considérant que cette modification nécessite la conclusion d'un avenant au marché initial, d'un montant de 17 388,00 € HT, soit une augmentation conforme aux stipulations contractuelles ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

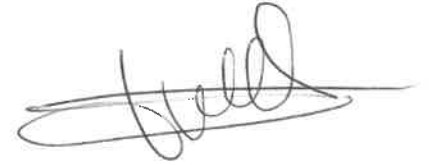
- D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société GETUDE, portant le montant du marché de 48 600,00 € HT à 65 988,00 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
 Département : CANTAL  
 Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**TOURISME** : Subvention Contrat Cantal Développement 2022-2027 pour la tranche 2 du projet de réhabilitation du camping de Longayroux

Le Président rappelle que la tranche 2 du projet de réhabilitation du camping de Longayroux est inscrite dans le Contrat Cantal Développement 2022-2027, signé le 15 septembre 2023.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, signé le 26 février 2026, octroyant au projet une subvention supplémentaire qui porte l'aide du Département à 426 176 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

DEPENSES	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL HT
Acquisitions foncières	560 036,97	0,00	560 036,97

MO / CT / SPS	162 028,42	176 704,91	338 733,33
Etudes préalables	40 797,87	0,00	40 797,87
Désamiantage	15 000,00	0,00	15 000,00
Démolition	18 000,00	0,00	18 000,00
Gros œuvre	106 016,32	148 784,31	254 800,63
Charpente	0,00	222 932,42	222 932,42
Couverture	0,00	94 396,08	94 396,08
Menuiseries extérieures	0,00	52 768,84	52 768,84
Menuiseries intérieures	0,00	102 054,20	102 054,20
Cloisons / peintures	0,00	157 856,46	157 856,46
Carrelage / faïence	0,00	79 666,25	79 666,25
Sols souples	0,00	10 210,79	10 210,79
Serrurerie	0,00	73 229,41	73 229,41
Plomberie	0,00	231 760,70	231 760,70
Electricité	0,00	380 586,19	380 586,19
Cuisine	0,00	45 500,00	45 500,00
Terrassement / VRD / paysages	25 935,70	1 113 842,98	1 139 778,68
Piscine	23 733,00	161 139,68	184 872,68
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>951 548,28</b>	<b>3 051 433,22</b>	<b>4 002 981,50</b>

RECETTES	Montant
CD15 - AAP Hôtellerie de plein air (phase 1)	188 191,00
CD15 - CDD 2022-2027 (phase 2)	426 176,00
CR - Ligne hébergement touristique	100 000,00
CR - CAR 2022-2027	200 000,00
DETR 2020	178 995,00
DETR 2024 (phase 1)	534 339,00
DETR 2026 (phase 2)	586 473,00
<b>TOTAL subventions (55 %)</b>	<b>2 214 174,00</b>
Autofinancement	1 788 807,50
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 002 981,50</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

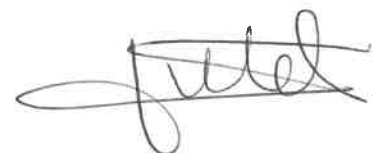
- Valide le plan de financement proposé pour la tranche 2 du projet de réhabilitation du camping de Longayroux,
- Autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
 Président de séance



Madame BREUIL Régine  
 Secrétaire de séance



Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-241501139-DECC\_2026\_044-DE

A G E D I

- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

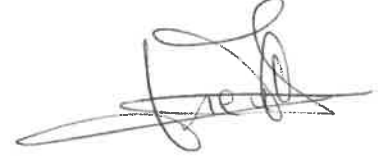
**DIT que le compte de Gestion du Service Public d'Assainissement 2025 n'appelle ni observation ni réserve**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**


**DIT que le compte de Gestion du budget COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS n'appelle ni observation ni réserve**

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adopté		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEI Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - GBL**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

annexes

- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

**DIT que le compte de Gestion du budget GBL 2025 n'appelle ni observation ni réserve**

*Le Président de séance,*



*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - GEMAPI 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

**DIT que le compte de Gestion du budget GEMAPI n'appelle ni observation ni réserve**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté :** Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents :** Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : COMPTE DE GESTION - ISOTONER**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

**DIT que le compte de Gestion du Budget ISOTONER n'appelle ni observation ni réserve**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - SPANC**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

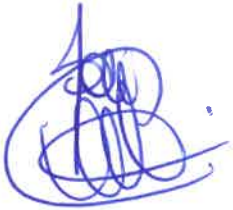
**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

**DIT que le compte de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif n'appelle ni observation ni réserve**

*Le Président de séance,*



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion - COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DESALERS 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire

Après en avoir délibéré

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme

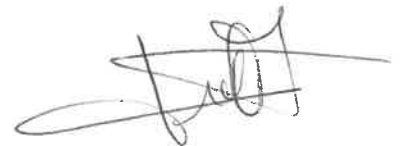
DIT que le compte de Gestion du budget principal de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS n'appelle ni observation ni réserve

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELE Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BP 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de **10 749 675.57 €** selon le détail suivant :

Budget Principal

M57

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement section investissement	285 000.00€
011	Charges à caractère général	1 725 874.86 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	888 530,00 €
014	Atténuations de produits	1 581 053.52 €
65	Autres charges de gestion courante	896 740.86 €
66	Charges financières	116 288,00 €
67	Charges exceptionnelles et spécifiques	49 000,00 €
68	Dotations aux provisions	237 642.43 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 780 129.67€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	85 000,00 €
70	Produits des services, du domaine, vente	55 815.65 €
73	Impôts et taxes	1 272 143,39 €
731	Fiscalité locale	2 993 595,00 €
74	Dotations et participations	706 948,00 €
75	Autres produits de gestion courante	69 000.00 €
76	Produits financiers	13 000.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00€
042		180 000.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	404 627.63 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 780 129,67 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	Total
16	Emprunts et dettes		289 463.87 €	289 463.87 €
204	Subventions		90 000,00 €	90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		382 556,00 €	382 556,00 €
23	Immobilisations en cours	1 955 180.93€	2 072 345.10 €	4 027 526.03
040	Op d'ordre entre sections		180 000,00€	180 000,00€

<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 955 180.93€</b>	<b>3 014 364.97€</b>	<b>4 969 545.90€</b>
--------------	------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES**

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	Total
13	Sub d'investissement	1 119 805.80€	1 233 198,00 €	2 353 003.80€
16	Emprunts et dettes		1 245 341.20 €	1 245 341.20 €
10	Dotations, fonds, réserves		0.00€	0.00€
1068	Excédent fonctionnement		675 762.85€	675 762.85€
024	Produits cession immo		45 000.00€	45 000.00€
040	Op d'ordre entre sections		237 642.43€	237 642.43€
021	Virement section de fonctionnement		285 000.00€	285 000.00€
001	Solde d'exécution section d'investissement		127 795.62€	127 795.62€
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 119 805.80€</b>	<b>3 849740.10</b>	<b>4 969 545.90</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,


A l'unanimité

ADOPTE le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par son Président,

Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le budget « Service Public d'assainissement non collectif » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 80 614.81 €

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Budget SPANC  
SECTION DE FONCTIONNEMENT

M49

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 525.92€

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
 Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
 015-241501139-DECC\_2026\_052-DE  
 A G E D I

012	Charges de personnel, frais	€
62	Services extérieurs	560,00 €
65	Autres charges de gestion	800.00€
67	Charges exceptionnelles	300.00€
023	Virement à la section d'investissement	2 848.20 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 910.00€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	54 910.00€
002	Résultat reporté	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 910.00€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES**

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	TOTAL
23	Immobilisation en cours	25 704.81€	0.00€	25 704.81€
<b>TOTAL</b>		<b>25 704.81€</b>	<b>0.00€</b>	<b>25 704.81€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	TOTAL
021	Virement fctnt		2 848.20€	2 848.20€
10	Dotations fonds divers		5 107.29€	5 107.29€
001	Virement fonct		17 749.32€	17 749.32€
<b>TOTAL</b>			<b>25 704.81€</b>	<b>25 704.81€</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité

**ADOPTÉ** le budget « Service Public d'assainissement non collectif » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par son Président,

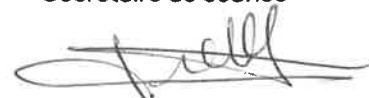
**Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
 Président de séance



Madame BREUIL Régine  
 Secrétaire de séance



Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le budget « GEMAPI » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 560 736.93€

Budget GEMAPI  
**FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-241501139-DECC\_2026\_053-DE

A G E D I

**M57**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 130.17 €
012	Charges de personnel	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	113 331.88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 598.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>187 060.05 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes	80 065,00 €
74	Dotations et participations	53 106,00 €
002	Résultat reporté	53 889.05 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>187 060.05 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

Chapitre	libellé	RAR	BP 206	TOTAL
20	Immo inco	36 136.75€	40 000.00€	76 136.75€
21	Immo corp		41 941.87€	41 941.87 €
23	Immo en cours	30 000.00€	200 000.00€	230 000.00€
001	Solde section inv		25 598.26€	25 598.26€
<b>TOTAL</b>		<b>66 136.75€</b>	<b>307 540.10€</b>	<b>373 676.88€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

Chapitre	libellé	RAR	BP 206	TOTAL
10	Dotation fonds divers	0.00€	10 000.00€	10 000.00€
13	Subventions	100 000.00€	145 747.00€	245 747.00 €
021	Virmt Fonct	0.00€	113 331.88€	113 331.88€
040	Opération ordre		4 598.00€	4 598.00€
<b>TOTAL</b>		<b>100 000.00€</b>	<b>273 678.88€</b>	<b>373 676.88€</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**ADOPTE** le budget « GEMAPI » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par son Président,

**Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELE Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le budget « bâtiment relais GBL » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 296 751.23 €

Budget GBL

M4

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 498.18 €
66	Charges financières	10 206.25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 203,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>109 586.24 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	94 086.24 €
77	Produits exceptionnels	15 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>109 586.24 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	30 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	75 854.72 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 500,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 810.27 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>187 164.99 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	108 961.99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 203.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>187 164.99 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOPTE le budget « bâtiment relais GBL » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par son Président,

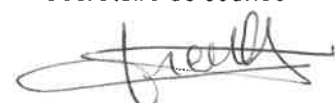
Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISSON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente le budget « ISOTONER » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 3 136 254.02 €

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Budget Isotoner

M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_055-DE  
A G E D I

Chapitre	Libellé	
66	Charges financières	32 000.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	80.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 080.00 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	32 080.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 080.00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Chapitre	Libellé	RAR	BUDGET 2026	TOTAL
16	Emprunts	0	25 000€	25 000.00€
20	Immo incorporelles	0.00€	0.00€	0.00€
21	Immo corporelles	0.00€	0.00€	0.00€
23	Immo encours	1 896 968.50€	1 001 797.66€	2 898 766.16€
001	Solde exécution investissement	0.00€	180 407.86€	180 407.86€
<b>TOTAL</b>		<b>1 896 968.50€</b>	<b>1 207 205.52€</b>	<b>3 104 174.02€</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	RAR	BUDGET 2026	TOTAL
13	Subv investissement	1 100 000.00€	31 452.00€	1 131 452.00€
16	Emprunts et dettes	1 000 000.00€	205 000.00€	1 205 000.00€
21	Travaux		767 722.02€	767 722.02€
<b>TOTAL</b>		<b>2 100 000.00€</b>	<b>1 004 174.02€</b>	<b>3 104 174.02€</b>

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

ADOpte le budget « ISOTONER » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par son Président,

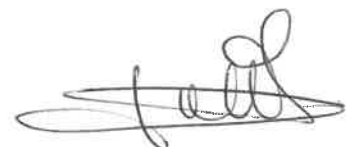
Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle; Monsieur MERCIER Jérôme; Monsieur ESCURE Pascal; Monsieur ANDRIEU Bernard; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi; Monsieur GENEIX Laurent; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard; Monsieur BIDELE Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le budget annexe « assainissement » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 3 221 995.70€

## Budget Assainissement

M49

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	270 750.00€
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 300.00€
014	Atténuations de produits	50 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	11 700.00€
66	Charges financières	58 494.49€
67	Charges exceptionnelles	3 200.00€
023	Virement à la section d'investissement	0.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	148 084.92€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 019 529.41 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00€
70	Produits des services, du domaine, vente	664 200.00€
73	Impôts et taxes	0.00€
74	Dotations et participations	256 493.41€
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00€
77	Produits exceptionnels	79 836.00€
78	Reprises provisions semi budgétaires	0.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 019 529.41€</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	TOTAL
13	Subventions	0.00€	73 000.00€	73 000.00€
16	Emprunts	0.00€	187 036.18€	187 036.18€
20	Immo incorporelles	46 790.60€	0.00€	46 790.60€
23	Immo en cours	429 964 .55€	1 043 453.00€	1 473 417.55€
001	Solde exécution inv	0.00€	423 821.96€	423 821.96€
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>476 755.15€</b>	<b>1 727 311.14€</b>	<b>2 204 066.29€</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	RAR	BP 2026	TOTAL
10	Fctva et réserves	0.00€	185 810.29€	185 810.29€
13	Subventions	581 112.81€	572 701.76€	1 153 814.57€
16	Emprunts	0.00€	494 441.43€	494 441.43€
040	Op ordre transfert entre section	0.00€	370 000.00€	370 000.00€

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_056-DE  
A G E D I

<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>581 112.81€</b>	<b>1 622 953.48€</b>	<b>2 204 066.29 €</b>
--------------	------------------------------------	--------------------	----------------------	-----------------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

ADOPTE le budget annexe « assainissement » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 présenté par chapitre par le Président,

AUTORISE le Président à toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle; Monsieur MERCIER Jérôme; Monsieur ESCURE Pascal; Monsieur ANDRIEU Bernard; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi; Monsieur GENEIX Laurent; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président présente les éléments de la construction budgétaire pour 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Salers,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le budget « coopérative de Saint Bonnet de Salers » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026 par chapitre comme suit :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à hauteur de 820 460.75€

**Budget Coopérative Saint Bonnet**

M4

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 540,00 €
66	Charges financières	31 560,00 €
023	Virement à la section d'investissement	86 851.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 349.00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>258 300.00€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	219 360,00 €
77	Produits exceptionnels	3 540,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 400,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>258 300.00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	220 271.86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 400,00 €
2041	Frais d'étude	12 000.00€
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	294 488.89 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>562 160.75€</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 842.59€
16	Emprunts et dettes assimilées	256 118.16€
021	Virement de la section de fonctionnement	86 851.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 349,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>562 160.75€</b>

**Le Conseil Communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**


**ADOpte le budget « coopérative de Saint Bonnet de Salers » de la Communauté de Communes du Pays de Salers pour l'année 2026**

**Autorise le Président à mettre en œuvre toutes formalités nécessaires à son application**

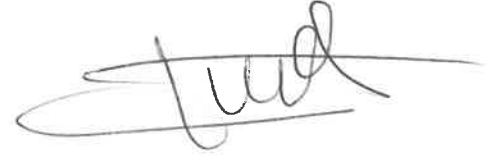
Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_057-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté :** Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents :** Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE SALERS 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1er Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Salers comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
CCPS 2025	5 453 698.71	5 775 675.39	321 976.68	838 576.79	+1160 553.47

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
Ccps2025	2 940 881.86	2 471 236.65	-469 645.21	629 257.49	159 612.28

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEI Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF – ISOTONER 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 du budget ISOTONER comme suit :

## Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
Isotoner 2025	0	0	0	-80	-80

## Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
Isotoner 2025	154 406.36	0	-154 406.36	-26 001.50	-180 487.86

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

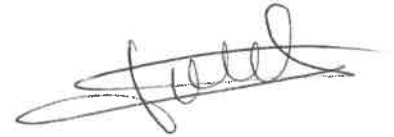
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté :** Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents :** Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le compte administratif - BATIMENT RELAIS GBL 2025</b>
--

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 du budget BATIMENT RELAIS GBL comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
GBL 2025	117 466.72	116 787.91	-678.81	0	-678.81

Section d'investissement

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-241501139-DECC\_2026\_060-DE

A G E D I

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Resultat de l'exercice	Resultat antérieur	Resultat à reporter
GBL 2025	116 302.37	116 925.01	+622.60	-66 432.91	-65 810.27

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

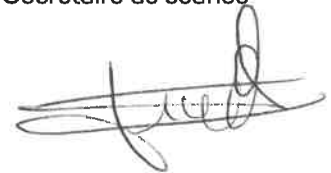
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 du budget ASSAINISSEMENT comme suit :

**Section de fonctionnement**

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
ASSAINISSEMENT 2025	889 609.54	804 484.56	-85 124.98	- 62 959.94	148 084.92

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
ASSAINISSEMENT 2025	931 452.22	1 302 145.65	+370 693.43	-794 515.39	- 423 821.96

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté :** Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents :** Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - COOPERATIVE DE ST BONNET DE SALERS 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1er Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 de la Coopérative Laitière de Saint Bonnet comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
COOP ST BONNET 2025	175 454.01	258 296.60	82 842.59	0	+82 842.59

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
COOP ST BONNET 2025	191 702.23	200 995.80	+9 293.57	-303 782.46	-294 488.89

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

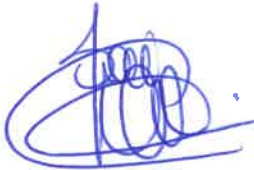
Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents :** Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté :** Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents :** Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - GEMAPI 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1er Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 de GEMAPI comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
GEMAPI 2025	66 896.17	104 944.90	+38 048.7	+ 15 840.32	53 889.05

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-241501139-DECC\_2026\_063-DE

A G E D I

GEMAPI 2025	34 905.95	43 854.69	+6 948.74	-34 547	-25 598.26
-------------	-----------	-----------	-----------	---------	------------

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISSON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEI Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHÉFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte administratif - SPANC 2025**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice-président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme suit :

Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
SPANC 2025	50 463.45	55 020.00	4 556.55	550.74	5 107.29

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
SPANC 2025	0	221.53	221.53	17 527.79	17 749.32

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance



*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDELET Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

-----  
Objet : Attribution de compensation -2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le protocole de médiation du 27 janvier 2025 prévoyant le reversement de 50% des Attributions de Compensation de l'année 2024 sur les exercices 2025 et 2026 ;  
Considérant la délibération du 10 mars 2025,  
Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité  
APPROUVE le reversement des ACTP selon les montants suivants

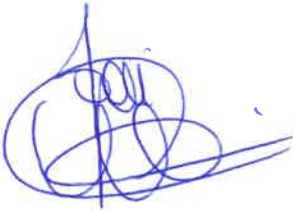
COMMUNES	SOLDE ACTP 2026
ALLY	38 168,69 €
ANGLARDS DE SALERS	4 399,29 €
BARRIAC LES BOSQUETS	95,70 €
BESSE	2 779,29 €
BRAGEAC	3 588,04 €
CHAUSSENAC	5 806,63 €
ESCORAILLES	- 1 831,13 €
FONTANGES	10 521,71 €
FREIX ANGLARDS	2 676,68 €
GIRGOLS	- 176,87 €
LE FALGOUX	12 311,34 €
LE FAU	- 1 588,43 €
LE VAULMIER	9 125,54 €
PLEAUX	256 464,65 €
SALERS	53 054,15 €
ST BONNET DE SALERS	13 999,55 €
ST CERNIN	36 215,59 €
ST CHAMANT	- 2 766,97 €
ST CIRGUES DE MALBERT	2 591,98 €
ST ILLIDE	18 834,14 €
ST MARTIN CLES	12 398,31 €
ST MARTIN VLX	112 498,52 €
ST PAUL DE SALERS	14 883,61 €
ST PROJET DE SALERS	976,28 €
ST VINCENT DE SALERS	631,96 €
STE EULALIE	3 191,89 €
TOURNEMIRE	- 2 511,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>606 338,13 €</b>

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026  
Date de reception de l'AR: 04/05/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_065-DE  
A G E D I

DIT que ces montants seront inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de communes et que les versements seront versés de manière trimestrielle et CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française*

*Département : CANTAL*

*Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZU Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

-----

**Objet : Versement d'une dotation de 15 000 euros à l'Office de Tourisme intercommunal - Exercice 2026**

Le Président rappelle aux membres du conseil que, dans le cadre de la compétence « tourisme » exercée par la Communauté de communes, un partenariat structurant est établi avec l'Office de Tourisme intercommunal.

Conformément aux modalités prévues dans les relations entre les deux structures, il est proposé de verser une dotation de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Office de Tourisme pour l'année 2026.

Cette somme permettra à l'Office de poursuivre ses missions de valorisation du territoire, d'accueil du public, d'animation touristique et de coordination des acteurs locaux.

Le financement de cette dotation sera assuré par le budget principal de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le versement d'une dotation de 15 000 € à l'Office de Tourisme intercommunal au titre de l'exercice 2026.

Précise que ce versement sera imputé sur le budget principal de la Communauté de communes à l'article 65541.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette décision et à procéder au versement de la dotation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance



Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

### **Objet : Vote de la fiscalité 2026**

Le Président présente les taux et les produits de la fiscalité qui permettent l'équilibre des budgets pour l'année 2026.

*Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Décident de voter un taux de CFE à 29.59 %,
- Décident de voter les taux « ménages » suivants :
  - Taxe d'habitation : 12.02 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 2,60 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 10.37 %
- Décident de voter un taux de Taxe Ordures Ménagères à 12.95 %

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de reception de l'AR: 12/05/2026

015-241501139-DECC\_2026\_067-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

## Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le compte administratif – micro-crèche 2025</b>
---

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Monsieur Patrice FALIES, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présente le compte administratif de l'exercice 2025 du budget Micro-crèche comme suit :

## Section de fonctionnement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
Micro-crèche 2025	13 633.85	8 030.41	-5 603.44	0	-5 603.44

Section d'investissement

BUDGET	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à reporter
Micro-crèche 2025	31 816.66	0.00	- 31 816.66	0.00	-31 816.66

Monsieur FALIES rappelle que les résultats 2025 de la Micro-crèche seront repris dans le budget général de la Communauté de Communes du Pays de Salers conformément à la délibération du DECC-2025-197 du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Conseil communautaire  
Après en avoir délibéré

Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.  
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte de gestion – micro-crèche**

Monsieur le Président de la communauté de communes étant sorti de la salle, c'est le 1<sup>er</sup> Vice- président, Patrice FALIES, qui préside.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

annexes ;  
- la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil communautaire**

**Après en avoir délibéré**

**Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur qui est visé et certifié conforme**

**DIT que le compte de Gestion du budget Micro-crèche 2025 n'appelle ni observation ni réserve**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance

*République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac*

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	42	42
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
40	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 14/04/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Ally, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

**Présents** : Monsieur TERRAIL Pascal; Monsieur BONY Arnaud; Madame FOURNIVAL Françoise; Madame VIDAL Françoise; Monsieur VEYSSIERE Bernard; Monsieur PARRA Jean-Noël; Madame ANTIGNAC Nadine; Madame BREUIL Régine; Monsieur DELBOS Jean-Marc; Madame HERLUISON Séverine; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume; Monsieur FALIES Patrice; Monsieur MAS Jean-Michel; Monsieur CHAMBON Louis; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle; Monsieur HUZJAK Grégory; Madame POUGET Véronique; Monsieur DELSOL Laurent; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise; Monsieur BONY Benjamin; Monsieur RIFAUD Guy; Monsieur DUJOLS André; Monsieur FILIOL Bruno; Madame SALIES Stéphanie; Madame TOUZY Georgette; Monsieur LAFON Eric; Monsieur BENECH Marc; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne, Monsieur OLS Jean François,

**Représenté** : Madame LESCURE Delphine représentée par Monsieur MALTCHIEFF Thibault

**Absents** : Monsieur MENNESSON Pierre ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote de la fiscalité 2026**

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décident de voter un taux de CFE à 29.59 %,
- Décident de voter les taux « ménages » suivants :
  - Taxe d'habitation : 12.02 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 2,60 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 10.37 %
- Décident de voter un taux de Taxe Ordures Ménagères à 12.95 %
- Décident d'un produit global de taxe GEMAPI de 80 000 €

- Autorisent le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 01/06/2026  
Date de reception de l'AR: 01/06/2026  
015-241501139-DECC\_2026\_070-DE  
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur CHAMBON Louis  
Président de séance

Madame BREUIL Régine  
Secrétaire de séance